

**COMMUNE DE CUREMONTÉ**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 Mars 2024**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

Votants : 10

Contre : 0

Pour : 10

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle polyvalente de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 Mars 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN – Mme Agathe CORRE – Mme Isabelle LAMOUREUX- Mme Marguerite PREVOST– M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER – Mme Bernadette GIRONDE – M. Timothy MANNAKEE

Etaient absents : Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL (Procuration à Alban MARTIN)

*Madame Bernadette GIRONDE est nommée secrétaire de séance*

**DE27/2024 OBJET : 7.1 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024 et FONGIBILITE DES CREDITS**

- Le budget Primitif Principal 2024 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	<b>554 204.71€</b>	Recettes	<b>554 204.71€</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	<b>574 458.76€</b>	Recettes	<b>574 458.76€</b>

Madame le Maire rappelle la délibération DE04-22 du 31 Janvier 2022, autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, ne pouvant dépasser **7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour toute la durée du mandat.**

Après discussion Madame le Maire met au vote le **budget Primitif Principal 2024,**

- **Le budget est approuvé à l'unanimité, ainsi que le principe de fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

*Madame le Maire,*

Nelly GERMANE.

